



L'OBSERVATEUR

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 2006

NOUVEAUX RÉSIDENTS PERMANENTS

En tout, 67 799 nouveaux résidents permanents ont été admis au Canada pendant le deuxième trimestre de 2006, portant ainsi à 122 938 le total enregistré pour le semestre. Il s'agit là d'une baisse de 6 % par rapport à la même période en 2005, le Canada ayant accueilli moins de nouveaux résidents permanents pendant les premier et deuxième trimestres.

Jusqu'à maintenant en 2006, la hausse du nombre des immigrants de la catégorie du regroupement familial a été neutralisée par l'admission d'un moindre nombre de réfugiés et d'immigrants de la catégorie économique. La catégorie du regroupement familial a affiché un total (35 589) supérieur de 31 % à celui du même semestre de 2005, et la catégorie économique, un total (70 871) inférieur de 14 %. Un peu plus de réfugiés ont été admis qu'au premier trimestre. Le total enregistré pour le semestre (12 576) accuse toutefois une baisse de 30 % par rapport à la même période de 2005.

L'important bond du nombre de parents et de grands-parents nouvellement admis est à l'origine de la nette augmentation affichée par la catégorie du regroupement familial. Résultat des

augmentations consécutives enregistrées par cette catégorie au cours des deux premiers trimestres, le total enregistré à la fin du semestre était de 11 927, soit 544 seulement de moins que le total affiché pour toute l'année 2005. Cette hausse résulte des mesures annoncées en 2005 pour accueillir un plus grand nombre de parents et de grands-parents. Dans le cas de la catégorie de l'immigration économique, le nombre de demandeurs principaux qui sont entrés pendant les deux premiers trimestres a diminué de 13 % pour s'établir à 29 550. Quant aux conjoints et aux personnes à charge, le Canada en a admis 41 321, soit 15 % de moins. En ce qui touche la baisse globale de 30 % du nombre de réfugiés, elle tient principalement au fait que le Canada a admis la moitié moins de demandeurs d'asile.

Les cinq principaux pays de dernière résidence permanente n'ont pas changé de rang. Malgré une baisse de 22 % au cours des deux premiers trimestres, la Chine est demeurée le principal pays source : 17 650 nouveaux résidents permanents en sont venus pendant la première moitié de 2006. L'Inde suit de près avec 17 198 nouveaux résidents permanents, soit une hausse de 9 % pendant les deux premiers trimestres. Les Philippines (9 800, hausse de 15 %) se sont maintenues au troisième rang. Le Pakistan (6 174) et les États-Unis (4 737) se sont respectivement

classés quatrième et cinquième, les deux pays n'ayant accusé que de légères baisses par rapport aux totaux du semestre correspondant de 2005.

Malgré une diminution de 11 % au cours des deux premiers trimestres de 2006, l'Ontario est demeuré de loin la principale destination des nouveaux résidents permanents, puisqu'il en avait accueilli 62 321 à la fin du premier semestre. Viennent ensuite la Colombie-Britannique et le Québec, qui ont affiché respectivement 21 757 et 20 501 nouveaux résidents permanents.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Pendant le deuxième trimestre, le Canada a accueilli 36 966 travailleurs étrangers. Il a ainsi admis en tout 60 554 travailleurs étrangers pendant la première moitié de 2006 : 14 % de plus que pendant les deux premiers trimestres de 2005. Tous les niveaux de compétence ont affiché des hausses. À la fin du deuxième trimestre, le niveau de compétence D (travailleurs du secteur primaire et journaliers) présentait une hausse de 66 %, d'où, pour le semestre, un total de 1 557 et l'augmentation en pourcentage la plus élevée pour tous les niveaux de compétence.

Le Mexique est demeuré au premier rang des pays sources des travailleurs étrangers, son contingent ayant augmenté pour

le deuxième trimestre consécutif. Ce pays a fourni en tout 10 292 travailleurs, soit 11 % de plus qu'à pareille date en 2005. Les États-Unis ont pour leur part fourni 4 827 travailleurs pendant le deuxième trimestre, presque autant que pendant la même période de 2005. Forte d'une hausse de 19 % par rapport aux entrées enregistrées pendant le même semestre de 2005, la France s'est maintenue au troisième rang des pays sources des travailleurs étrangers. Le Japon, qui a enregistré une hausse de 8 % pendant le semestre, a conservé sa quatrième place. La Jamaïque a quant à elle été délogée du cinquième rang par les Philippines qui ont affiché une augmentation de 28 %.

Un peu moins du tiers de l'augmentation des entrées de travailleurs étrangers a été constaté en Alberta. Celle-ci a reçu 6 552 travailleurs étrangers pendant les deux premiers trimestres de 2006 : 41 % de plus que pour la même période en 2005. Le reste de l'augmentation a été le fait de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, chacune de ces provinces ayant affiché une hausse de 9 % à 12 % par rapport au premier semestre de 2005.

Les flux de travailleurs étrangers sont étudiés plus en détail dans la section du présent bulletin portant sur ce sujet.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les deux premiers trimestres ont présenté des entrées très semblables à celles

de la période correspondante de 2005. À la fin du premier semestre, le Canada n'avait en effet accueilli qu'un peu plus (3 %) d'étudiants étrangers que l'année précédente. À la fin de juin 2006, il avait admis 11 % plus d'étudiants ayant reçu une formation équivalente ou inférieure au niveau secondaire qu'à pareille date l'année précédente, cette hausse représentant 430 étudiants.

La République de Corée est demeurée le principal pays source des étudiants étrangers pendant le trimestre; les 2 175 qui en sont venus ont porté le total à 6 071 pour la première moitié de 2006. Le Japon et la Chine se sont classés au deuxième et au troisième rang, ayant fourni respectivement 2 190 et 1 968 étudiants pendant le semestre. Les destinations des étudiants étrangers n'ont pas changé : la Colombie-Britannique en a accueilli le plus grand nombre pendant les deux premiers trimestres (6 875), suivie de l'Ontario (6 044) et du Québec (1 693).

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : VUE D'ENSEMBLE

En 2005, le Canada a enregistré l'entrée de 99 141 travailleurs étrangers qui envisageaient d'exercer un large éventail de professions dans toutes les régions du pays et d'exercer leur activité dans divers domaines. Considérés du point de vue de l'effectif qu'ils représentent, les travailleurs étrangers forment un mouvement encore plus important. Au 1^{er} décembre 2005, le Canada abritait quelque 151 720 travailleurs étrangers

munis d'un permis de travail valide. Les données administratives présentées ci-après abordent les travailleurs étrangers sous deux angles différents : les entrées et l'effectif. Les entrées annuelles (99 141 en 2005) concernent le nombre de nouveaux travailleurs étrangers qui entrent au pays pendant une année donnée, et cela quel que soit le moment de l'année. En revanche, l'effectif (151 720 en 2005) s'entend du nombre de travailleurs étrangers qui se trouvaient au Canada à un moment précis pendant l'année (pour le besoin de la présente analyse, nous avons retenu le 1^{er} décembre de chaque année civile)¹.

Les chiffres présentés ci-après concernent uniquement les personnes qui se trouvent au Canada principalement pour y travailler. Ils n'englobent pas, par exemple, les personnes qui, entrées au Canada à titre de demandeurs d'asile ou d'étudiants, ont obtenu un permis de travail temporaire.

Au fil des ans, des initiatives ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins des employeurs canadiens et faire face à la mobilité croissante de la main-d'œuvre dans le monde. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et Ressources humaines et Développement

¹ Comme les entrées et l'effectif renvoient à des notions différentes, les chiffres présentés pour chaque groupe peuvent être très différents. Ainsi, même si les entrées sont en baisse pendant une année donnée, il peut y avoir une hausse des effectifs si le flux net des travailleurs étrangers est positif (c. à d. si le nombre de nouveaux travailleurs entrés au pays est supérieur au nombre de ceux qui l'ont quitté).

social Canada (RHDSC) ont mis sur pied de concert le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme vise à répondre aux nouveaux besoins en main-d'œuvre à un rythme propre à soutenir les efforts que font les employeurs canadiens pour être efficaces.

En règle générale, les étrangers qui souhaitent travailler temporairement au Canada doivent posséder une offre d'emploi et un permis de travail avant d'entrer au pays. Les employeurs canadiens doivent, pour leur part, faire approuver ou « confirmer » leur offre d'emploi par RHDSC. Dans certains cas, la confirmation de RHDSC n'est pas nécessaire, même si le permis de travail le demeure. Ainsi, les professionnels visés par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise sont dispensés de l'obligation de disposer d'une offre d'emploi confirmée par RHDSC². D'autres encore sont dispensés de l'obligation d'obtenir et l'approbation de RHDSC et un permis de travail.

L'examen des entrées de travailleurs étrangers sur une période de dix ans révèle une hausse générale de 1996 à 2001, suivie d'une baisse en 2002 et

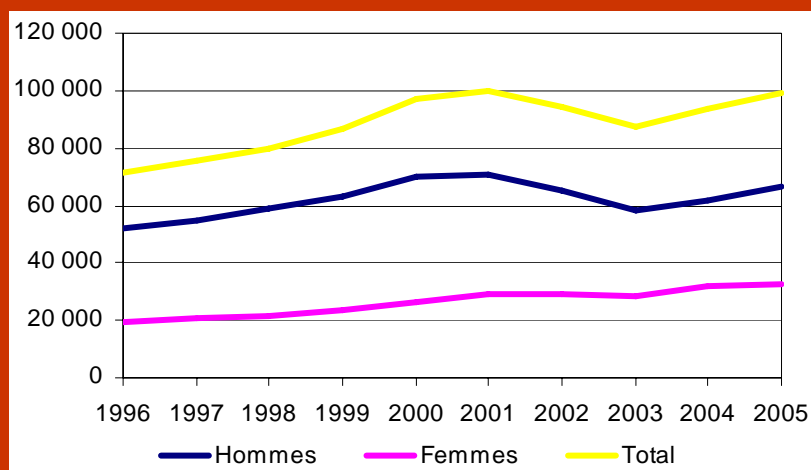
2003. CIC a toutefois affiché de nettes augmentations à cet égard en 2004 et en 2005.

Les baisses constatées en 2002 et en 2003 sont en partie dues aux modifications instituées par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), qui ont eu pour effet de soustraire certaines catégories de travailleurs étrangers à l'obligation d'obtenir un permis de travail dans le cas de séjours de brève durée. Il s'agit entre autres de certains artistes de spectacle, de conférenciers commerciaux ou d'animateurs de colloques séjournant au pays moins de cinq jours, ainsi que de fournisseurs de services d'urgence. En

RÉPARTITION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Fait intéressant, le nombre de travailleurs étrangers de sexe féminin a constamment augmenté pendant les dix dernières années, sauf en 2003, où il a légèrement diminué. Les hommes, par contre, ont affiché une baisse importante ayant coïncidé avec la mise en œuvre de la LIPR. À propos des entrées de travailleurs étrangers, il convient de noter que 67 % d'entre eux étaient de sexe masculin en 2005, contre 73 % au milieu des années 1990. Les entrées de travailleurs étrangers de sexe féminin sont en hausse

Graphique 1 : Entrées des travailleurs étrangers, selon le sexe, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

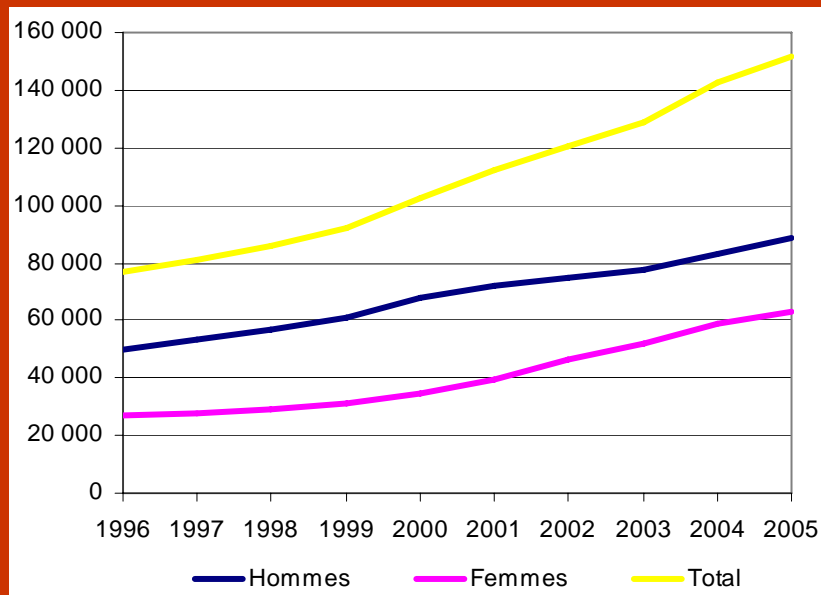
² En vertu du chapitre 16 de l'ALÉNA, les citoyens du Canada, des États-Unis et du Mexique qui répondent aux critères fixés peuvent obtenir plus rapidement et plus facilement l'autorisation d'entrer dans ces trois pays pour y mener des activités professionnelles ou pour y faire des investissements. Il s'ensuit que les employeurs canadiens n'ont pas besoin de faire approuver une offre d'emploi par RHDSC pour recruter un citoyen des États-Unis ou du Mexique.

dispensant ces travailleurs de l'obligation d'obtenir un permis de travail, pour faciliter ainsi leur entrée au pays, les modifications apportées à la LIPR ont aussi eu pour conséquence que les données administratives de CIC enregistrent désormais l'entrée d'un moins grand nombre de travailleurs étrangers (surtout en provenance des États-Unis).

depuis le milieu des années 1990, ayant passé de 19 400 en 1996 à près de 33 000 en 2005.

Considérés du point de vue hommes-femmes, les effectifs présentent des tendances différentes. De façon générale, tant les hommes que les femmes ont connu une augmentation constante de leur effectif, celui-ci étant passé, respectivement, de 50 000 et 27 000, en 1996, à

Graphique 2 : Effectif des travailleurs étrangers, selon le sexe, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

89 000 et 63 000, en 2005. La composition de l'effectif diffère également : 59 % des travailleurs sont des hommes, 41 %, des femmes. Les emplois temporaires occupés par les femmes sont généralement de plus longue durée.

autour de 11 000. Cependant, le nombre de travailleurs étrangers provenant du Mexique a beaucoup augmenté en 2005, puisqu'il s'est établi à 12 610. La grande majorité des travailleurs originaires du Mexique entrent au

pays dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers.

Étant donné la proximité des États-Unis ainsi que les dispositions que contient l'ALÉNA pour faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre, il n'est pas étonnant que les États-Unis soient le principal pays source des travailleurs étrangers du Canada.

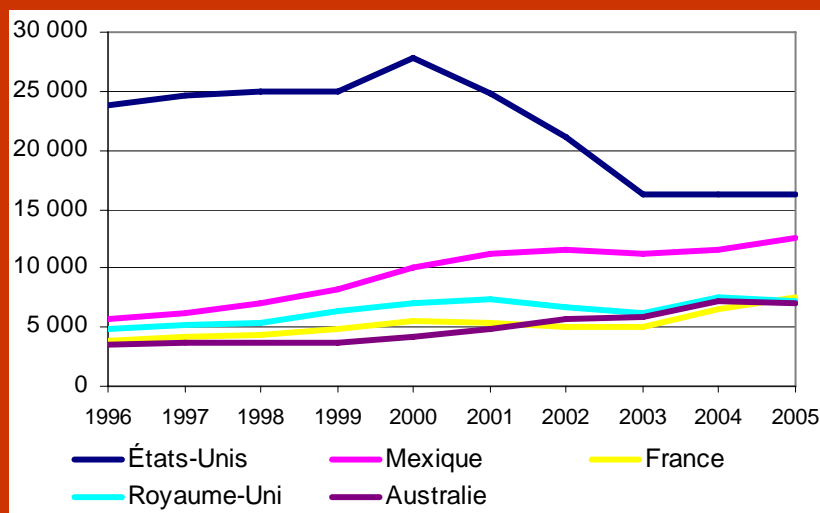
Les États-Unis sont aussi le principal pays source des travailleurs étrangers quant aux effectifs : plus de 24 000 en étaient originaires en 2005.

Cependant, par opposition à ce qui se passe dans le cas des entrées, les Philippines arrivent au deuxième rang des pays sources sur le chapitre de l'effectif. Un nombre considérable de travailleurs philippins entrent au Canada dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents et se voient délivrer à ce titre un permis d'une durée moyenne supérieure à un an. Le

PAYS D'ORIGINE

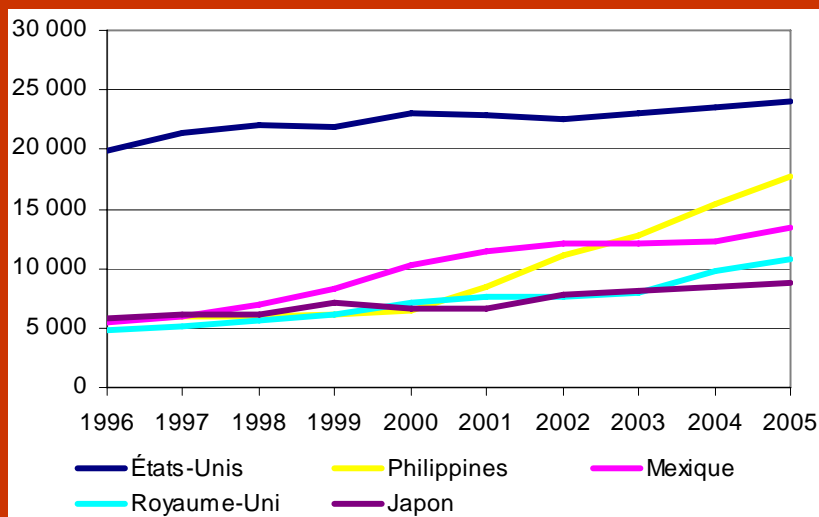
Un coup d'oeil aux données sur les entrées révèle que les États-Unis et le Mexique ont été les deux principaux pays sources des dix dernières années pour les travailleurs étrangers. Après avoir atteint un sommet de 27 845 en 2000, le nombre de travailleurs issus des États-Unis a diminué de plus de 40 %, mais ce pays n'en reste pas moins le principal pays source. En 2005, les États-Unis ont fourni 16 332 travailleurs, soit 16 % des entrées de travailleurs étrangers. Le nombre de travailleurs issus du deuxième pays en importance, le Mexique, est demeuré relativement stable entre 2001 et 2004, tournant

Graphique 3 : Entrées des travailleurs étrangers, selon les principaux pays sources, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

Graphique 4 : Effectifs des travailleurs étrangers, selon les principaux pays sources, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

Mexique et le Royaume-Uni font partie des autres principaux pays sources de l'effectif des travailleurs étrangers.

DESTINATIONS

L'Ontario est la principale destination des travailleurs étrangers. Cette province en a toutefois accueilli un moins grand

nombre ces dernières années, son contingent étant passé de 49 839 (50 % des entrées à l'échelle nationale) en 2001 à 43 939 (44 % des entrées à l'échelle nationale) en 2005. Le Québec a aussi accusé des baisses ces dernières années : de 16 249 en 2001 à 13 524 en 2003, mais il a regagné un peu du terrain perdu depuis, puisqu'il

en a reçu 15 370 en 2005.

Il semble donc que les travailleurs délaissent le centre du Canada (Ontario et Québec) pour se diriger en plus grand nombre vers l'Ouest canadien. Cette situation pourrait être due aux disparités économiques régionales. Par exemple, le nombre de travailleurs spécialisés dans les technologies de l'information (TI) qui se sont installés dans le centre du Canada a atteint un sommet au début des années 2000. Depuis, toutefois, l'activité économique dans le secteur de la haute technologie s'est atténuée, et les entrées de travailleurs ont diminué. Par contraste, les investissements accrus dans le secteur primaire (secteur pétrolier, gazier et minier) ont stimulé l'activité économique dans l'Ouest du Canada. Cette situation a eu pour effet d'attirer un plus grand nombre de travailleurs étrangers dans cette région.

Les destinations des travailleurs étrangers ont aussi changé en

Tableau 1 : Travailleurs étrangers : destination envisagée, 1996–2005

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Terre-Neuve-et-Labrador	445	908	549	1 038	1 195	1 139	1 281	1 433	1 096	1 152
Île-du-Prince-Édouard	165	95	91	111	108	103	118	115	76	134
Nouvelle-Écosse	1 081	1 074	1 725	3 095	1 483	2 044	2 277	1 439	1 447	1 156
Nouveau-Brunswick	511	542	565	855	841	775	624	610	562	671
Québec	9 219	10 457	11 546	13 037	15 572	16 249	14 366	13 524	14 888	15 370
Ontario	35 989	38 484	40 587	43 067	49 190	49 839	46 465	41 767	43 226	43 939
Manitoba	1 707	1 580	1 761	1 975	1 935	1 916	1 691	1 389	1 578	1 781
Saskatchewan	1 240	1 256	1 251	1 223	1 313	1 201	1 110	975	1 091	1 362
Alberta	6 650	7 465	7 866	7 865	8 836	9 173	8 142	7 565	8 418	9 938
Colombie-Britannique	13 549	12 681	12 737	14 227	15 972	16 903	17 697	17 389	20 430	22 917
Yukon	137	57	104	97	140	85	90	111	65	87
Territoires du Nord-Ouest	117	91	104	92	129	169	134	139	101	115
Nunavut	1	1	2	18	9	17	10	15	17	72
Inconnue	371	793	1 059	156	138	164	131	654	486	447
Total	71 182	75 484	79 947	86 856	96 861	99 777	94 136	87 125	93 481	99 141

Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

raison, là encore, des modifications apportées à la Loi. Les groupes de travailleurs étrangers qui sont désormais dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (tels les artistes de spectacle, certains conférenciers et animateurs de colloques, les fournisseurs de services d'urgence) sont fortement concentrés dans le centre du Canada. Si l'on examine les données collectées avant et après l'adoption de la LIPR, l'on constate en effet que ces travailleurs comptaient dans leur immense majorité s'installer en Ontario et au Québec. Or, en raison de l'actuel régime réglementaire, il n'est plus possible de saisir ces flux à court terme.

Le nombre de travailleurs étrangers qui s'installent dans la région de l'Atlantique est demeuré relativement stable depuis 2000 : environ 3 % ou 4 % du total national. L'activité économique de la région semble exercer une influence particulière sur les entrées de travailleurs étrangers. Par exemple, le nombre de gens de métier et de conducteurs d'équipement et de matériel de transport qui se sont installés à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse a culminé pendant la période des grands projets de construction entrepris à la suite des investissements réalisés dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large des côtes. En ce qui concerne les proportions, les données disponibles sur les effectifs selon la destination sont très semblables à celles présentées ci-dessus sur les entrées.

NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Toutes les professions peuvent être classifiées en fonction d'un niveau de compétence établi d'après la scolarité et la formation : les professions relevant du niveau de compétence A exigent habituellement une formation universitaire; celles du niveau de compétence B, une formation collégiale ou un programme d'apprentissage; celles du niveau C, une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession; celles du niveau D, une formation en cours d'emploi. Il existe en outre un niveau correspondant à la gestion, qui comporte diverses exigences sur le plan de la scolarité et des compétences³.

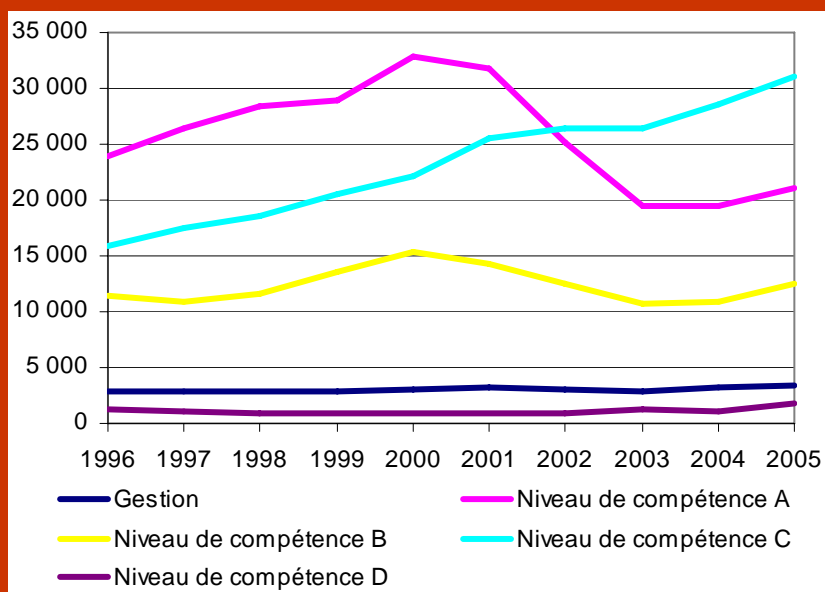
Si l'on fait abstraction des travailleurs dont on ignore le niveau de compétence, l'on constate que la proportion des entrées de travailleurs étrangers selon le niveau de compétence a beaucoup varié pendant les dix années qui se sont écoulées entre 1996 et 2005. En 1996, le niveau de compétence A a enregistré la proportion la plus élevée (41 %), suivie du niveau de compétence C (31 %), du niveau de compétence B (21 %),

³ Considérées sous l'angle du niveau de compétence, les professions les plus fréquentes des travailleurs étrangers admis en 2005 appartenaient au niveau de compétence A (professionnels des services aux entreprises), au niveau de compétence B (ingénieurs technologues), au niveau de compétence C (conducteurs de véhicules automobiles et opérateurs de transport en commun), et enfin au niveau de compétence D (manœuvres dans la fabrication et la manufacture).

du niveau de la gestion (5 %) et du niveau de compétence D (2 %). D'après les données administratives de CIC, les niveaux de compétence supérieurs ont présenté une tendance à la hausse à la fin des années 1990, la proportion des travailleurs du niveau de compétence A passant à 46 %. Cette proportion est toutefois redescendue depuis à 30 %. Cette baisse tient tout probablement au fait que les professionnels des technologies de l'information ont été moins en demande en 2002 et en 2003 ainsi qu'au fait que les données administratives ne font désormais plus état des personnes occupant des emplois à court terme, tels les animateurs de colloques et les artistes de spectacle. Les proportions en ce qui concerne les travailleurs relevant du niveau de compétence B et du niveau de la gestion ont été relativement stables pendant les dix années visées; elles ont représenté un peu moins de 20 % des entrées totales, dans le cas du niveau B, et 5 % dans le cas du niveau de la gestion.

La situation des travailleurs étrangers relevant du niveau de compétence C est particulièrement intéressante. Après avoir vu leur nombre augmenter ces dernières années, les travailleurs de ce niveau représentent maintenant 45 % de tous les travailleurs associés à un niveau de compétence. Cette hausse tient en grande partie au fait qu'un plus grand nombre de travailleurs entrent au Canada dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (ces programmes sont traités plus en détail ci-dessous, dans la section

Graphique 5 : Entrées des travailleurs étrangers, selon le niveau de compétence, 1996–2005

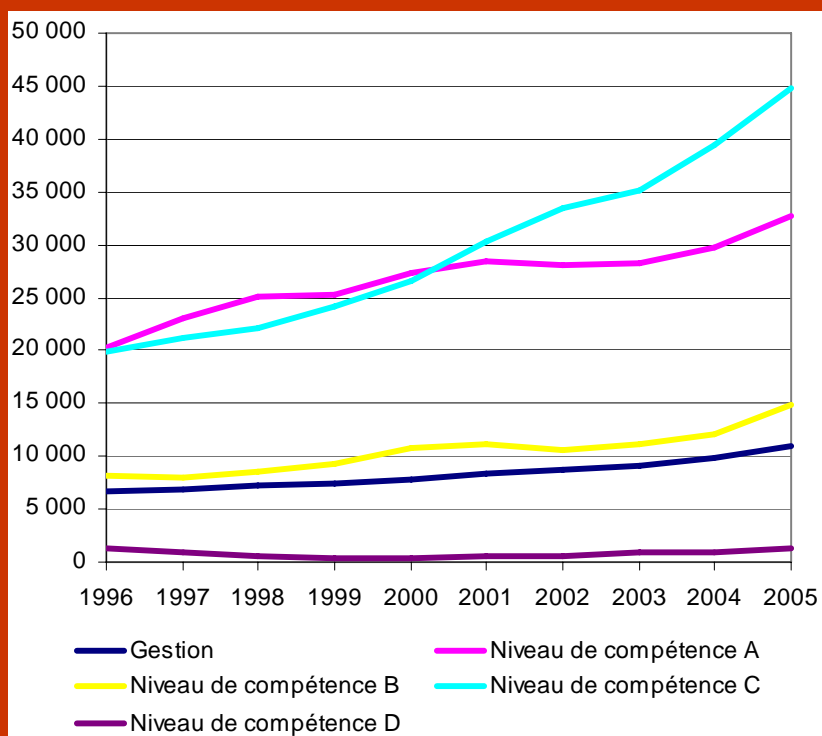


Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

consacrée aux programmes spéciaux).

Ce flux de travailleurs contraste avec celui des résidents

Graphique 6 : Effectifs des travailleurs étrangers, selon le niveau de compétence, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

permanents, qui a compris un plus grand nombre de nouveaux arrivants du niveau de compétence A et un moins grand nombre des niveaux inférieurs. Il ressort des données que le Programme des travailleurs étrangers temporaires est une importante source de main-d'œuvre de tous les niveaux et qu'il peut être utile à tous les segments du marché du travail.

Outre les travailleurs étrangers dont il est possible de classer la profession en fonction du niveau de compétence, il existe beaucoup de travailleurs dont on ignore le niveau de compétence. Pendant les dix années comprises entre 1996 et 2005, cette proportion a représenté entre 22 % et 32 % de toutes les entrées de travailleurs étrangers. Une analyse des données administratives peut aider à mieux connaître ce groupe ainsi que les segments du marché du travail où ces personnes sont censées travailler. La majorité de ces cas concernent les personnes qui entrent au Canada pour travailler dans le cadre de programmes d'échange jeunesse. Le nombre de personnes ayant obtenu un permis au titre de ces programmes est passé d'environ 9 500 en 1996 à 26 000 en 2005. De plus, la mise en place d'un programme à l'intention des conjoints, qui permet aux conjoints et partenaires des travailleurs temporaires qualifiés d'obtenir plus facilement un permis de travail, a eu pour effet d'accroître le nombre de travailleurs dont le niveau de compétence est inconnu. En 2005, le Canada a admis 3 089 conjoints et partenaires de travailleurs temporaires qualifiés, contre 41 en 2001.

Il importe de noter que l'effectif des travailleurs étrangers peut être considérablement supérieur aux entrées, ce qui ressort de la ventilation effectuée selon le niveau de compétence. Pour tous les niveaux de compétence, sauf le niveau D, nous constatons que l'effectif était beaucoup plus élevé en 2005 qu'en 1996. Cela signifie que beaucoup de travailleurs appartenant à ces niveaux de compétence renouvellent leur permis de travail et continuent de faire partie du programme des travailleurs étrangers. Autre caractéristique intéressante : l'accroissement spectaculaire de l'effectif des travailleurs étrangers dont la profession est inconnue, celui-ci ayant plus que doublé entre 1996 et 2005. Comme il est mentionné plus haut, ces hausses sont dues à la forte augmentation du nombre de permis délivrés aux personnes participant aux programmes d'échange jeunesse ainsi qu'au projet pilote concernant les conjoints⁴.

INCIDENCE D'UNE ÉCONOMIE VIGOUREUSE DANS L'OUEST

La hausse du prix du pétrole dans le monde a provoqué un essor de l'investissement dans les provinces de l'Ouest, principalement en Alberta. Or les investissements accrus dans ce domaine ont suscité des pénuries de main-d'œuvre dans certains

⁴ Les effectifs de travailleurs étrangers dont la profession est « inconnue » concernent principalement les programmes d'échange jeunesse (où leur nombre est passé de 7 248 en 1996 à 23 118 en 2005) ainsi que le programme à l'intention des conjoints (où ils sont passés de 45 en 2001 à 8 545 en 2005).

Tableau 2 : Entrées des travailleurs étrangers en Alberta, principales professions, 2005

Gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents	916
Ouvriers agricoles	563
Professionnels des services aux entreprises de gestion	469
Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	263
Manoeuvres dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac	236
Professeurs d'université	168
Conducteurs de camions	137
Calorifugeurs	127
Ingénieurs mécaniciens	125
Analystes de systèmes informatiques	119
Total - 10 principales professions	3,123
Total - Autres professions et professions non indiquées	6,815
Total	9,938

Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

secteurs du marché du travail. Ces pénuries contribuent à attirer un plus grand nombre de travailleurs étrangers dans l'Ouest.

L'Alberta a accueilli en tout près de 10 000 travailleurs étrangers en 2005, le nombre le plus élevé jamais enregistré. On pourrait s'attendre à ce que beaucoup de ces emplois soient directement liés au domaine du pétrole. Il ressort toutefois de l'analyse des dix principales professions exercées par les étrangers en Alberta qu'un nombre important de ces emplois ne sont pas directement liés à ce secteur. Les données semblent en effet indiquer que la situation globalement « tendue » du marché du travail se répercute sur de nombreux secteurs de l'économie et, partant, sur tout l'éventail des professions en demande.

Devant la demande accrue de main-d'œuvre dans certaines régions, CIC a annoncé des améliorations en 2006 au Programme des travailleurs

étrangers temporaires, pour que les employeurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique puissent recruter plus facilement des travailleurs étrangers⁵. Parmi ces améliorations figurent l'établissement de listes régionales des professions touchées par des pénuries de main-d'œuvre, la préparation de renseignements de meilleure qualité à l'intention des employeurs se proposant de recruter des travailleurs étrangers temporaires, ainsi que la mise sur pied de groupes de travail fédéraux-provinciaux chargés de définir les secteurs présentant des pénuries de compétences et de préciser le rôle éventuel du Programme des travailleurs étrangers.

De plus, CIC a annoncé la création d'unités de travailleurs étrangers temporaires à Calgary

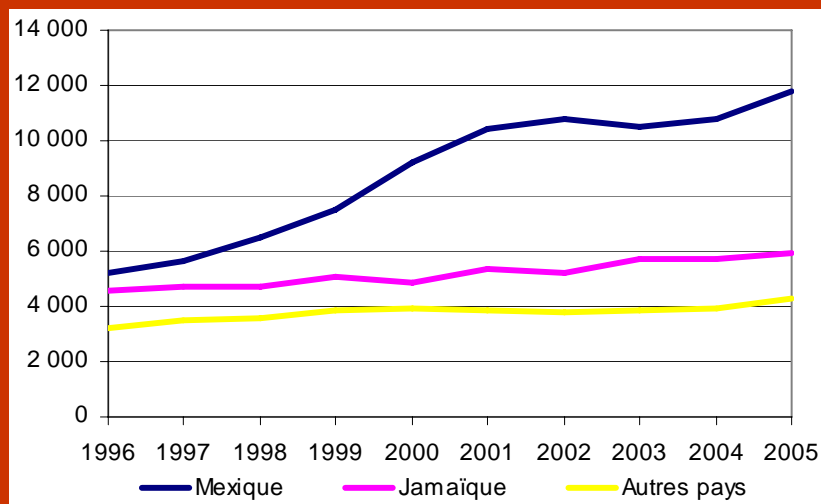
⁵ Pour plus de renseignements sur les améliorations apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires en 2006, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/06/0621-f.html>

et à Vancouver, afin de faciliter l'entrée de ces travailleurs en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces unités donnent des conseils et soumettent à une étude préliminaire les documents des employeurs qui comptent recruter des travailleurs étrangers temporaires dispensés d'obtenir la confirmation relative au marché du travail⁶.

D'après les données disponibles sur les six premiers mois de 2006, le nombre de travailleurs étrangers ayant l'Alberta et d'autres provinces de l'Ouest comme destinations continue d'augmenter rapidement. L'Alberta a enregistré l'entrée de quelque 6 500 travailleurs pendant la première moitié de 2006, soit 40 % de plus que pendant la même période en 2005. Le nombre de travailleurs étrangers a aussi nettement augmenté au Manitoba et en Colombie-Britannique.

⁶ Les travailleurs qui appartiennent à une catégorie dispensée de confirmation ne sont pas tenus d'obtenir un avis relatif au marché du travail auprès de RHDS. Les travailleurs étrangers qui entrent au Canada, aux termes d'ententes internationales sur la mobilité de la main-d'œuvre (tel l'ALÉNA) et d'ententes provinciales, peuvent être dispensés de la confirmation. Ces travailleurs peuvent comprendre les comptables, ingénieurs, architectes, dentistes, géologues et autres professionnels. Les personnes mutées au sein de leur entreprise, les travailleurs du savoir, les cadres supérieurs, les professeurs participant à des échanges d'universitaires, les travailleurs étrangers visés par des dispositions prévoyant la réciprocité en matière d'emploi ainsi que les personnes comptant accomplir un travail qui profiterait grandement au Canada peuvent aussi faire partie de cette catégorie.

Graphique 7: Entrées des travailleurs étrangers, Programme des travailleurs agricoles saisonniers, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

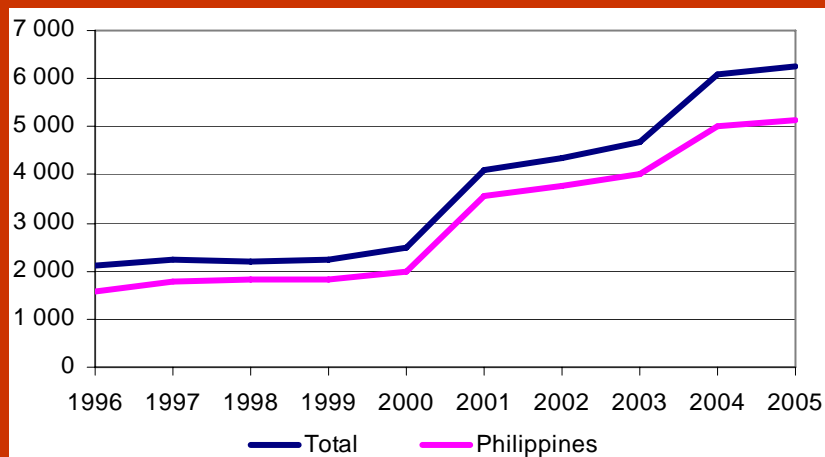
PROGRAMMES SPÉCIAUX

Programme des travailleurs agricoles saisonniers

Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) permet de faire venir du Mexique et des Caraïbes des travailleurs agricoles aptes à aider aux travaux de plantation et de

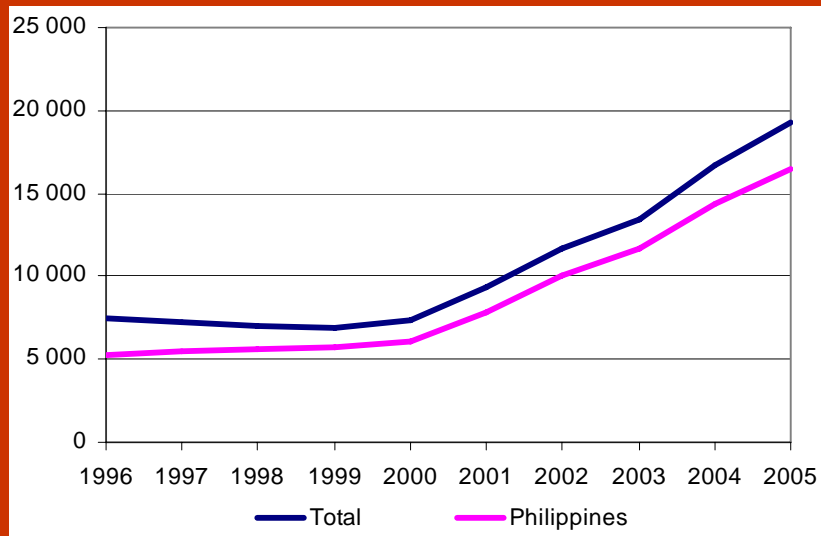
récolte. Au cours des dix dernières années, les travailleurs qui sont entrés au Canada dans le cadre de ce programme ont été, dans leur grande majorité, de sexe masculin. Le PTAS offre une source supplémentaire de main-d'œuvre saisonnière fiable et qualifiée pour exécuter en temps opportun les activités de plantation et de récolte. La majorité des travailleurs sont

Graphique 8 : Entrées des travailleurs étrangers, Programme des aides familiaux résidents, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

Graphique 9 : Effectifs des travailleurs étrangers, Programme des aides familiaux résidants, 1996–2005



Source : CIC, *Faits et chiffres 2005*.

admis pendant les deuxième et troisième trimestres, ce qui correspond à la saison de croissance au Canada. Bien que non compris dans les participants au PTAS, le nombre de travailleurs agricoles issus du Guatemala s'est accru ces deux dernières années.

Le Mexique et la Jamaïque, les deux principaux pays sources des travailleurs agricoles au cours des dix dernières années, ont représenté respectivement 58 % (11 798) et 29 % (5 916) des travailleurs qui sont entrés au pays dans le cadre du PTAS en 2005. Le nombre de travailleurs issus du Mexique est toutefois passé d'environ 5 000 par année, au début des années 1990, à environ 12 000 en 2005, tant du point de vue de l'effectif que des entrées. Trinité-et-Tobago ainsi que les Barbades sont deux autres pays sources importants.

Programme des aides familiaux résidants

Le Programme des aides familiaux résidants permet de faire venir au Canada des personnes aptes à fournir des soins à domicile lorsqu'il n'y a pas suffisamment de Canadiens disposés à occuper les postes vacants. Les travailleurs recrutés dans le cadre de ce programme dispensent sans supervision des soins à des enfants, à des personnes âgées ou à des personnes handicapées dans une résidence privée. Les aides familiaux résidants peuvent également demander la résidence permanente après avoir travaillé deux ans à ce titre dans les trois années ayant suivi leur arrivée au Canada. En 2005, le Canada a admis 6 244 travailleurs dans le cadre de ce programme, en grande majorité des femmes originaires des Philippines (77 %). Les autres pays sources ont varié au fil des ans, l'Inde, Singapour et Taiwan

en ayant fourni un plus grand nombre au cours des dernières années.

L'effectif des travailleurs étrangers qui sont entrés au pays à titre d'aides familiaux résidants a aussi constamment augmenté au cours des dernières années. Comme on peut s'y attendre au vu des données disponibles sur les entrées, les travailleurs étrangers issus des Philippines dominent également les effectifs, puisqu'ils représentent 16 458 des 19 224 travailleurs étrangers participant à ce programme.

Professionnels des technologies de l'information

Afin de combler certaines pénuries de travailleurs hautement qualifiés dans le secteur des TI, le gouvernement a mis sur pied un programme pour faciliter l'entrée de certains spécialistes des TI. Dans le cadre de ce programme, il n'est pas nécessaire de soumettre à l'approbation de RHDSC les offres d'emploi qui répondent aux critères fixés.

Le nombre de personnes qui sont venues au Canada au titre de ce programme a varié selon les hauts et les bas ayant marqué le secteur des TI : de fortes hausses ont accompagné l'essor des TI de la fin des années 1990 jusqu'en 2000 (les entrées ayant passé de 94 en 1996 à 1 224 en 2000), avant les baisses observées en 2001 et 2002. À la faveur de la reprise survenue les années suivantes, les entrées de travailleurs étrangers ont atteint 1 574 en 2005, tandis que, d'après les données sur les effectifs, il se trouvait alors au pays environ 2 500 personnes admises au titre de ce

programme. La majorité des personnes venues dans le cadre du programme des travailleurs du logiciel étaient issues de l'Inde. Le Royaume-Uni, les États-Unis et la France en ont fourni de moindres proportions.

Époux et conjoints de fait des travailleurs temporaires qualifiés

Afin d'attirer des travailleurs qui possèdent les compétences dont ont besoin les secteurs qui font face à des pénuries de main-d'oeuvre, le Canada a mis sur pied un programme à l'intention des époux et des conjoints de fait des travailleurs temporaires qualifiés. Les époux et conjoints de fait de ces travailleurs, y compris les gens de métier et les travailleurs du secteur de la haute technologie, peuvent demander un permis de travail sans disposer d'une offre d'emploi ou d'une confirmation de RHDSC. Si l'on considère les entrées, le nombre de travailleurs étrangers ayant été admis au Canada dans le cadre de ce programme est passé de 41 en 2001 à plus de 3 000 en 2005.

Annexe 1 : Immigration par catégorie (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge)

IMMIGRANTS	2005						2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	
Conjoints et partenaires	45 404	10 006	11 900	21 906	11 913	11 585	10 074	11 204	21 278	-3 %
Parents et grands-parents	12 471	1 093	1 525	2 618	3 006	6 847	5 136	6 791	11 927	356 %
Autres	5 479	1 180	1 360	2 540	1 571	1 368	1 072	1 312	2 384	-6 %
Total - Regroupement familial	63 354	12 279	14 785	27 064	16 490	19 800	16 282	19 307	35 589	31 %
Travailleurs qualifiés - demandeurs principaux	52 266	12 175	16 593	28 768	15 145	8 353	10 395	12 985	23 380	-19 %
Gens d'affaires - demandeurs principaux	3 642	855	960	1 815	1 222	605	849	823	1 672	-8 %
Aides familiaux - demandeurs principaux	3 732	856	1 102	1 958	849	925	1 051	1 314	2 365	21 %
Candidats des provinces/territoires - demandeurs principaux	2 643	599	784	1 383	812	448	931	1 202	2 133	54 %
Total - Économique - demandeurs principaux	62 283	14 485	19 439	33 924	18 028	10 331	13 226	16 324	29 550	-13 %
Travailleurs qualifiés - conjoints et personnes à charge	77 976	16 230	24 583	40 813	25 059	12 104	13 453	18 695	32 148	-21 %
Gens d'affaires - conjoints et personnes à charge	9 827	2 280	2 548	4 828	3 440	1 559	2 157	2 128	4 285	-11 %
Aides familiaux - conjoints et personnes à charge	820	125	242	367	229	224	469	609	1 078	194 %
Candidats des prov. et territ. - conjoints et personnes à charge	5 404	993	1 525	2 518	1 817	1 069	1 617	2 193	3 810	51 %
Total - Économique - conjoints et personnes à charge	94 027	19 628	28 898	48 526	30 545	14 956	17 696	23 625	41 321	-15 %
Travailleurs qualifiés - dem. princ.*, conjoints et personnes à charge	130 242	28 405	41 176	69 581	40 204	20 457	23 848	31 680	55 528	-20 %
Gens d'affaires - dem. princ.*, conjoints et personnes à charge	13 469	3 135	3 508	6 643	4 662	2 164	3 006	2 951	5 957	-10 %
Aides familiaux - dem. princ.*, conjoint et personnes à charge	4 552	981	1 344	2 325	1 078	1 149	1 520	1 923	3 443	48 %
Cand. des prov. et territ. - dem. princ.*, conjoints et personnes à charge	8 047	1 592	2 309	3 901	2 629	1 517	2 548	3 395	5 943	52 %
Total - Composante économique	156 310	34 113	48 337	82 450	48 573	25 287	30 922	39 949	70 871	-14 %
Total - Autres**	20	4	7	11	7	2	13	1	14	27 %
Total - Immigrants	219 684	46 396	63 129	109 525	65 070	45 089	47 217	59 257	106 474	-3 %
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 416	1 651	1 799	3 450	2 038	1 928	1 256	1 609	2 865	-17 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	2 976	515	772	1 287	1 032	657	563	694	1 257	-2 %
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	19 935	5 319	5 550	10 869	4 833	4 233	3 077	2 409	5 486	-50 %
Personnes à charge à l'étranger	5 441	1 093	1 341	2 434	1 428	1 579	1 362	1 606	2 968	22 %
Total - Réfugiés	35 768	8 578	9 462	18 040	9 331	8 397	6 258	6 318	12 576	-30 %
Total - Immigrants et Réfugiés	255 452	54 974	72 591	127 565	74 401	53 486	53 475	65 575	119 050	-7 %
Titulaires de permis demandant la résidence permanente	123	22	33	55	23	45	28	46	74	35 %
Cas comportant des considérations humanitaires / Politique publique	6 653	1 442	1 846	3 288	1 516	1 849	1 633	2 172	3 805	16 %
Catégorie non déclarée	8	0	0	0	7	1	3	6	9	-
Total	262 236	56 438	74 470	130 908	75 947	55 381	55 139	67 799	122 938	-6 %

* dem. princ. = demandeurs principaux.

** Immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada.

Annexe 2 : Immigration selon les dix principaux pays sources (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge)

Pays de dernière résidence permanente	2005							2006			Différence	
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	Cumul. Rang	T1	T2	Cumul.	Cumul. Rang	Cumul. 2006 / Cumul. 2005
Chine, République populaire de	42 291	10 843	11 684	22 527	11 160	8 604	1	8 307	9 343	17 650	1	-22 %
Inde	33 146	5 469	10 327	15 796	9 143	8 207	2	7 213	9 985	17 198	2	9 %
Philippines	17 525	2 808	5 677	8 485	5 353	3 687	3	4 846	4 954	9 800	3	15 %
Pakistan	13 576	2 685	3 827	6 512	4 187	2 877	4	2 879	3 295	6 174	4	-5 %
États-Unis	9 262	2 233	2 553	4 786	2 514	1 962	5	2 120	2 617	4 737	5	-1 %
Iran	5 502	1 039	1 384	2 423	1 846	1 233	11	1 453	1 790	3 243	6	34 %
Royaume-Uni	5 865	1 354	1 555	2 909	1 685	1 271	8	1 404	1 765	3 169	7	9 %
Corée, République de	5 819	1 732	1 523	3 255	1 564	1 000	6	1 535	1 578	3 113	8	-4 %
Roumanie	4 964	1 048	1 453	2 501	1 327	1 136	10	1 156	1 255	2 411	9	-4 %
France	5 430	1 243	1 699	2 942	1 594	894	7	1 032	1 377	2 409	10	-18 %
Total - 2005 Cumul. dix principaux	143 380	30 454	41 682	72 136	40 373	30 871		31 945	37 959	69 904		-3 %
Total - Autres pays	118 856	25 984	32 788	58 772	35 574	24 510		23 194	29 840	53 034		-10 %
Total	262 236	56 438	74 470	130 908	75 947	55 381		55 139	67 799	122 938		-6 %

Annexe 3 : Immigration selon la destination (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge)

Province Région métropolitaine de recensement	2005						2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	
St. John's	397	110	112	222	79	96	86	34	120	-46 %
Autre - Terre-Neuve-et-Labrador	99	37	13	50	29	20	26	86	112	124 %
Total - Terre-Neuve-et-Labrador	496	147	125	272	108	116	112	120	232	-15 %
Total - Île-du-Prince-Édouard	330	72	101	173	98	59	59	123	182	5 %
Halifax	1 488	245	353	598	546	344	385	345	730	22 %
Autre - Nouvelle-Écosse	441	83	109	192	134	115	116	215	331	72 %
Total - Nouvelle-Écosse	1 929	328	462	790	680	459	501	560	1 061	34 %
Saint John	312	51	62	113	127	72	119	128	247	119 %
Autre - Nouveau-Brunswick	780	127	244	371	240	169	203	329	532	43 %
Total - Nouveau-Brunswick	1 092	178	306	484	367	241	322	457	779	61 %
Québec	2 043	427	560	987	617	439	382	377	759	-23 %
Montréal	37 167	8 057	10 883	18 940	11 135	7 092	7 737	9 341	17 078	-10 %
Gatineau	1 006	201	238	439	354	213	171	276	447	2 %
Autre - Québec	3 092	662	811	1 473	943	676	821	1 396	2 217	51 %
Total - Québec	43 308	9 347	12 492	21 839	13 049	8 420	9 111	11 390	20 501	-6 %
Ottawa	6 389	1 400	1 749	3 149	1 907	1 333	1 267	1 617	2 884	-8 %
Toronto	112 790	23 191	32 873	56 064	32 230	24 496	21 652	27 953	49 605	-12 %
Hamilton	4 543	920	1 288	2 208	1 409	926	911	956	1 867	-15 %
London	3 213	798	774	1 572	1 042	599	568	638	1 206	-23 %
Autre - Ontario	13 598	2 956	3 804	6 760	3 951	2 887	2 988	3 771	6 759	0 %
Total - Ontario	140 533	29 265	40 488	69 753	40 539	30 241	27 386	34 935	62 321	-11 %
Winnipeg	6 182	1 267	1 867	3 134	1 757	1 291	1 683	2 066	3 749	20 %
Autre - Manitoba	1 915	401	489	890	735	290	474	585	1 059	19 %
Total - Manitoba	8 097	1 668	2 356	4 024	2 492	1 581	2 157	2 651	4 808	19 %
Regina	632	172	192	364	168	100	168	183	351	-4 %
Saskatoon	832	197	273	470	180	182	180	269	449	-4 %
Autre - Saskatchewan	642	163	178	341	173	128	126	246	372	9 %
Total - Saskatchewan	2 106	532	643	1 175	521	410	474	698	1 172	0 %
Calgary	11 185	2 527	2 975	5 502	3 283	2 400	2 807	3 052	5 859	6 %
Edmonton	6 013	1 311	1 746	3 057	1 694	1 262	1 330	1 582	2 912	-5 %
Autre - Alberta	2 201	518	570	1 088	612	501	582	644	1 226	13 %
Total - Alberta	19 399	4 356	5 291	9 647	5 589	4 163	4 719	5 278	9 997	4 %
Vancouver	39 434	9 352	10 906	20 258	10 940	8 236	8 947	7 892	16 839	-17 %
Victoria	1 200	307	323	630	337	233	273	168	441	-30 %
Autre - Colombie-Britannique	4 133	845	937	1 782	1 166	1 185	1 047	3 430	4 477	151 %
Total - Colombie-Britannique	44 767	10 504	12 166	22 670	12 443	9 654	10 267	11 490	21 757	-4 %
Total - Territoires	160	40	38	78	47	35	28	49	77	-1 %
Non déclarée	19	1	2	3	14	2	3	48	51	1600 %
Total	262 236	56 438	74 470	130 908	75 947	55 381	55 139	67 799	122 938	-6 %

Nota : Le code de la destination est souvent modifié après qu'un fichier est entré dans le système administratif. Il en résulte une sous-estimation du nombre de personnes ayant envisagé de s'établir dans les régions métropolitaines de recensement pendant le présent trimestre.

Annexe 4 : Entrées de travailleurs étrangers selon le niveau de compétence

Niveau de compétence *	2005						2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	
Niveau de compétence 0 - cadres	3 424	833	910	1 743	963	718	960	978	1 938	11 %
Niveau de compétence A - professionnels	20 985	4 705	5 892	10 597	5 976	4 412	5 423	6 500	11 923	13 %
Niveau de compétence B - techniques et spécialisés	12 450	2 083	4 022	6 105	3 888	2 457	2 608	4 778	7 386	21 %
Niveau de compétence C - intermédiaire et travail de bureau	31 038	6 730	12 273	19 003	9 558	2 477	7 392	13 457	20 849	10 %
Niveau de compétence D - élémentaire et manoeuvres	1 784	155	784	939	532	313	289	1 268	1 557	66 %
Niveau de compétence non déclaré*	29 460	6 293	8 586	14 879	7 089	7 492	6 916	9 985	16 901	14 %
Total	99 141	20 799	32 467	53 266	28 006	17 869	23 588	36 966	60 554	14 %

* Classification nationale des professions

Annexe 5 : Entrées de travailleurs étrangers selon les dix principaux pays sources

Pays de dernière résidence permanente	2005							2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005	
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	Cumul. Rang	T1	T2	Cumul.		Cumul. Rang
Mexique	12 610	3 021	6 264	9 285	3 052	273	1	3 168	7 124	10 292	1	11 %
États-Unis	16 332	3 169	4 833	8 002	5 057	3 273	2	3 530	4 827	8 357	2	4 %
France	7 582	1 678	2 755	4 433	1 870	1 279	3	2 026	3 260	5 286	3	19 %
Japon	5 883	1 644	2 651	4 295	1 304	284	4	1 853	2 786	4 639	4	8 %
Philippines	6 028	1 340	1 562	2 902	1 624	1 502	8	1 816	1 908	3 724	5	28 %
Jamaïque	6 138	1 116	2 260	3 376	2 692	70	5	1 189	2 438	3 627	6	7 %
Royaume-Uni	7 263	1 382	1 834	3 216	1 757	2 290	6	1 447	1 987	3 434	7	7 %
Australie	7 048	1 518	1 465	2 983	1 226	2 839	7	1 441	1 387	2 828	8	-5 %
Allemagne	2 602	602	637	1 239	918	445	10	842	1 005	1 847	9	49 %
Inde	3 273	890	800	1 690	830	753	9	910	888	1 798	10	6 %
Total - 2005 Cumul. dix principaux	74 759	16 360	25 061	41 421	20 330	13 008		18 222	27 610	45 832		11 %
Total - Autres pays	24 382	4 439	7 406	11 845	7 676	4 861		5 366	9 356	14 722		24 %
Total	99 141	20 799	32 467	53 266	28 006	17 869		23 588	36 966	60 554		14 %

Annexe 6 : Entrées de travailleurs étrangers selon la destination

Province Région métropolitaine de recensement	2005						2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	
St. John's	140	47	22	69	48	23	25	30	55	-20 %
Autre - Terre-Neuve-et-Labrador	1 012	258	337	595	275	142	146	204	350	-41 %
Total - Terre-Neuve-et-Labrador	1 152	305	359	664	323	165	171	234	405	-39 %
Total - Île-du-Prince-Édouard	134	10	22	32	91	11	27	49	76	138 %
Halifax	582	112	154	266	216	100	107	230	337	27 %
Autre - Nouvelle-Écosse	574	64	164	228	249	97	59	299	358	57 %
Total - Nouvelle-Écosse	1 156	176	318	494	465	197	166	529	695	41 %
Saint John	136	24	30	54	34	48	25	34	59	9 %
Autre - Nouveau-Brunswick	535	129	187	316	131	88	129	179	308	-3 %
Total - Nouveau-Brunswick	671	153	217	370	165	136	154	213	367	-1 %
Québec	1 187	267	496	763	308	116	222	443	665	-13 %
Montréal	9 723	2 104	3 510	5 614	2 386	1 723	2 459	3 951	6 410	14 %
Gatineau	117	28	28	56	43	18	28	33	61	9 %
Autre - Québec	4 343	736	2 126	2 862	1 092	389	731	2 240	2 971	4 %
Total - Québec	15 370	3 135	6 160	9 295	3 829	2 246	3 440	6 667	10 107	9 %
Ottawa	2 262	505	531	1 036	832	394	467	713	1 180	14 %
Toronto	12 528	2 917	3 728	6 645	3 316	2 567	3 423	4 201	7 624	15 %
Hamilton	556	117	155	272	136	148	169	137	306	13 %
London	487	115	136	251	144	92	127	146	273	9 %
Autre - Ontario	28 106	5 911	10 189	16 100	9 762	2 244	6 511	10 923	17 434	8 %
Total - Ontario	43 939	9 565	14 739	24 304	14 190	5 445	10 697	16 120	26 817	10 %
Winnipeg	997	179	295	474	299	224	252	385	637	34 %
Autre - Manitoba	784	73	358	431	210	143	176	406	582	35 %
Total - Manitoba	1 781	252	653	905	509	367	428	791	1 219	35 %
Regina	254	32	77	109	94	51	51	82	133	22 %
Saskatoon	435	104	135	239	124	72	107	109	216	-10 %
Autre - Saskatchewan	673	105	220	325	244	104	103	229	332	2 %
Total - Saskatchewan	1 362	241	432	673	462	227	261	420	681	1 %
Calgary	3 645	832	975	1 807	952	886	940	1 159	2 099	16 %
Edmonton	1 670	384	535	919	421	330	438	552	990	8 %
Autre - Alberta	4 623	830	1 078	1 908	1 174	1 541	1 304	2 159	3 463	81 %
Total - Alberta	9 938	2 046	2 588	4 634	2 547	2 757	2 682	3 870	6 552	41 %
Vancouver	13 936	3 248	4 521	7 769	3 133	3 034	3 528	4 726	8 254	6 %
Victoria	786	86	283	369	224	193	94	152	246	-33 %
Autre - Colombie-Britannique	8 195	1 431	1 941	3 372	1 810	3 013	1 806	2 623	4 429	31 %
Total - Colombie-Britannique	22 917	4 765	6 745	11 510	5 167	6 240	5 428	7 501	12 929	12 %
Total - Territoires	274	46	78	124	117	33	71	117	188	52 %
Non déclarée	447	105	156	261	141	45	63	455	518	98 %
Total	99 141	20 799	32 467	53 266	28 006	17 869	23 588	36 966	60 554	14 %

Nota : Le code de la destination est souvent modifié après qu'un fichier est entré dans le système administratif. Il en résulte une sous-estimation du nombre de personnes ayant envisagé de s'établir dans les régions métropolitaines de recensement pendant le présent trimestre.

Annexe 7 : Entrées d'étudiants étrangers selon le niveau de scolarité

Niveau d'études	2005						2006			Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	
Secondaire ou moins	14 891	2 483	1 293	3 776	9 323	1 792	2 819	1 388	4 207	11 %
École de métiers	7 757	2 527	1 621	4 148	2 288	1 321	2 548	1 727	4 275	3 %
Université	21 728	2 453	1 633	4 086	15 744	1 898	2 288	1 617	3 905	-4 %
Autre (postsecondaire)	8 261	1 324	1 313	2 637	4 220	1 404	1 597	1 278	2 875	9 %
Autre	4 844	1 157	1 314	2 471	1 599	774	1 230	1 165	2 395	-3 %
Total	57 481	9 944	7 174	17 118	33 174	7 189	10 482	7 175	17 657	3 %

Annexe 8 : Entrées d'étudiants étrangers selon le pays source

Pays de dernière résidence permanente	2005							2006				Différence Cumul. 2006 / Cumul. 2005
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	Cumul. Rang	T1	T2	Cumul.	Cumul. Rang	
Corée, République de	12 505	3 476	2 040	5 516	4 930	2 059	1	3 896	2 175	6 071	1	10 %
Japon	4 648	1 066	1 554	2 620	1 661	367	2	929	1 261	2 190	2	-16 %
Chine	6 996	1 135	850	1 985	3 939	1 072	3	1 043	925	1 968	3	-1 %
Inde	1 907	371	213	584	1 046	277	4	460	258	718	4	23 %
Taiwan	1 703	248	307	555	937	211	5	289	328	617	5	11 %
États-Unis	3 743	275	277	552	2 866	325	6	269	271	540	6	-2 %
France	3 563	268	93	361	2 989	213	7	334	129	463	7	28 %
Brazil	878	179	93	272	506	100	11	265	130	395	8	45 %
Mexique	2 281	221	117	338	1 816	127	8	230	130	360	9	7 %
Royaume-Uni	1 278	141	132	273	828	177	10	140	134	274	10	0 %
Total - 2005 Cumul. dix principaux	39 502	7 380	5 676	13 056	21 518	4 928		7 855	5 741	13 596		4 %
Total - Autres pays	17 979	2 564	1 498	4 062	11 656	2 261		2 627	1 434	4 061		0 %
Total	57 481	9 944	7 174	17 118	33 174	7 189		10 482	7 175	17 657		3 %

Annexe 9 : Entrées d'étudiants étrangers selon la destination

Province Région métropolitaine de recensement	2005						2006			Différence
	Total	T1	T2	Cumul.	T3	T4	T1	T2	Cumul.	Cumul. 2006 / Cumul. 2005
Total - Terre-Neuve-et-Labrador	368	58	29	87	242	39	82	30	112	29 %
Total - Île-du-Prince-Édouard	122	19	10	29	76	17	23	14	37	28 %
Halifax	1 166	179	133	312	729	125	202	146	348	12 %
Autre - Nouvelle-Écosse	539	48	19	67	452	20	49	29	78	16 %
Total - Nouvelle-Écosse	1 705	227	152	379	1 181	145	251	175	426	12 %
Saint John	134	15	16	31	84	19	18	7	25	-19 %
Autre - Nouveau-Brunswick	680	64	30	94	507	79	98	37	135	44 %
Total - Nouveau-Brunswick	814	79	46	125	591	98	116	44	160	28 %
Québec	808	118	35	153	584	71	115	40	155	1 %
Montréal	6 685	819	323	1 142	4 782	761	879	392	1 271	11 %
Autre - Québec	1 429	139	51	190	1 110	129	175	92	267	41 %
Total - Québec	8 922	1 076	409	1 485	6 476	961	1 169	524	1 693	14 %
Ottawa	1 699	257	206	463	1 040	196	218	166	384	-17 %
Toronto	11 031	2 204	1 801	4 005	5 509	1 517	2 335	1 643	3 978	-1 %
Hamilton	1 106	204	115	319	600	187	170	137	307	-4 %
London	809	107	77	184	554	71	135	74	209	14 %
Autre - Ontario	4 903	623	398	1 021	3 425	457	677	489	1 166	14 %
Total - Ontario	19 548	3 395	2 597	5 992	11 128	2 428	3 535	2 509	6 044	1 %
Winnipeg	1 114	203	127	330	630	154	198	138	336	2 %
Autre - Manitoba	251	36	23	59	166	26	40	25	65	10 %
Total - Manitoba	1 365	239	150	389	796	180	238	163	401	3 %
Regina	446	128	39	167	253	26	93	38	131	-22 %
Saskatoon	425	74	48	122	245	58	93	52	145	19 %
Autre - Saskatchewan	224	29	13	42	167	15	37	14	51	21 %
Total - Saskatchewan	1 095	231	100	331	665	99	223	104	327	-1 %
Calgary	2 049	403	330	733	1 067	249	520	291	811	11 %
Edmonton	1 422	220	193	413	809	200	244	189	433	5 %
Autre - Alberta	907	160	118	278	531	98	178	146	324	17 %
Total - Alberta	4 378	783	641	1 424	2 407	547	942	626	1 568	10 %
Vancouver	13 841	2 851	2 284	5 135	6 759	1 947	2 817	2 266	5 083	-1 %
Victoria	606	82	71	153	407	46	63	71	134	-12 %
Autre - Colombie-Britannique	4 677	898	683	1 581	2 417	679	1 011	647	1 658	5 %
Total - Colombie-Britannique	19 124	3 831	3 038	6 869	9 583	2 672	3 891	2 984	6 875	0 %
Total - Territoires	38	5	2	7	28	3	11	2	13	86 %
Non déclarée	2	1	0	1	1	0	1	0	1	0 %
Total	57 481	9 944	7 174	17 118	33 174	7 189	10 482	7 175	17 657	3 %

Nota : Le code de la destination est souvent modifié après qu'un fichier est entré dans le système administratif. Il en résulte une sous-estimation du nombre de personnes ayant envisagé de s'établir dans les régions métropolitaines de recensement pendant le présent trimestre.